

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

Mercredi 21 mai 2025 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

*Le vingt-et-un mai
deux mille vingt-cinq
le Bureau du Parc
Naturel Régional du
Vercors, dûment
convoqué le quatorze
mai deux mille vingt-
cinq par le Président,
s'est réuni à Lans-en-
Vercors et en
visioconférence.*

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 41

Présents : **20** (mini
10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 65

Présentes : 34

Pouvoirs : 7

Total : **41** (mini
33)

Délégués présents :

Jacques ADENOT, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
Françoise AGRAIN, Déléguée de la CC Valence-Romans Agglo
Robert ALLEYRON BIRON, Délégué de la Rivière
Marie-Odile BAUDRIER, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors
Pierre BLUNAT, Délégué de la ville de Vinay (ville-porte)
Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA
Florent BRUNET, Conseil Régional AuRA
Valérie DU RETAIL, Déléguée de Die
Nathalie FAURE, Conseil départemental de l'Isère (a quitté la séance à 19h)
Pierre Louis FILLET, Délégué de la CC du Royans-Vercors
Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans
Fabien LOMBARD, Délégué de Suze
Christian MORIN - Conseil départemental de la Drôme
Yannick PASDRMADJIAN, Délégué de Claix
Catherine PELLINI, Déléguée de la CC Pays du Diois
Cyrille PLENET, Déléguée de Grenoble Alpes Métropole
Frédérique PUISSAT, Conseil départemental de l'Isère (à rejoint la séance à 19h)
David ROBERT, Délégué de la ville de Romans-sur-Isère (ville-porte)
Agnès TREGRET, Déléguée du Percy-en-Trièves
Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc
Pierre WEICK, Délégué de la CC Massif du Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans à Jacques ADENOT
Antoine BACK, délégué de la ville de Grenoble (ville porte) à Pierre BLUNAT
Yves CHAZALET, Délégué de Combovin à Thierry LEVI
Nathalie FAURE, Conseil départemental de l'Isère à Frédérique PUISSAT
Bruno VITTE, Délégué d'Hostun à Françoise AGRAIN
Alban PANO, Conseil départemental de la Drôme à Michel VARTANIAN

Participaient également à la réunion :

Bruno BEGOU, FAUP
Jean Christophe DYE, Délégué de Saint-Martin en Vercors
Monique ORAND, Déléguée de Chatillon en Diois
Didier RICHE, Délégué de Gresse-en-Vercors
Philippe ROUSTAND, CESER
François VERON, Conseil scientifique
Anne-Christine WOLNY, Fondation du patrimoine
Olivier PUTOT, Directeur du Parc du Vercors

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 avril 2025

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

**Convention 2025 d'objectifs et de moyens avec le
Département de l'Isère : accord pour signature**

Le Département de l'Isère compte 2 PNR, celui de la Chartreuse et du Vercors qui, dans leur nouvelle configuration, couvrent environ 20 % du territoire et fédèrent 91 communes en Isère (42 pour le PNR de Chartreuse et 49 pour le PNR du Vercors).

Par l'élaboration d'une convention d'objectifs et de moyens, le Département souhaite formaliser son partenariat avec les Parcs en contractualisant sur les actions structurantes et prioritaires ayant un lien avec les politiques départementales. L'objectif est également d'améliorer la lisibilité du partenariat et de veiller à son évaluation.

Des synergies entre le Département et le Parc existent sur la préservation de la biodiversité, les enjeux de transition, le développement culturel, la conciliation des usages (notamment avec les activités sportives et de loisirs), l'éducation à l'environnement.

Le soutien du Département prend plusieurs formes : dans le cadre de ses missions réglementaires (participation statutaire), ses missions déléguées au Parc (ENS, Réserve, PDIPR), et enfin d'actions spécifiques structurantes.

Le détail des montants annuels alloués sont exprimés en annexe.

Le projet de convention 2025 est disponible ici

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet de convention 2025 d'objectifs et de moyens avec le Département de l'Isère
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

Accompagnement stratégique et création d'outils de promotion
Inspiration Vercors, tranche 2 : ajustement demande de
financements

Contexte :

Inspiration Vercors est la marque de promotion des Offices de Tourisme et des Communautés de Communes sur un territoire labellisé Parc naturel régional. Créée en 2013, cette marque regroupe un collectif composé des communautés de communes du Diois, du Trièves, du Massif du Vercors, de Royans Vercors, Saint Marcellin Vercors Isère, des offices de tourisme et du PNRV. La marque a été créée avec l'appui du programme espace valléen 2014-2020, dispositif regroupant le partenariat Europe-Etat-Régions AURA et Sud qui vise à l'adaptation du tourisme au changement climatique. Dans ce cadre le dispositif espace valléen a permis de structurer et faciliter le lancement d'Inspiration Vercors.

Après sa création et une première génération d'opérations, la marque Inspiration Vercors a besoin de franchir une nouvelle étape. Cette démarche a été travaillée par le comité technique Inspiration Vercors et les vice-présidents au tourisme des EPCI dans le cadre de la candidature au 3e programme espace valléen (2021-2027). L'évolution de la stratégie Inspiration Vercors 2021-2027 s'appuie sur deux points principaux :

1) Assumer le statut d'une destination de mission

- Affirmer la démarche de transition du territoire
- Développer l'inclusion et la responsabilité collective autour du partage du territoire,
- Participer à la transition autour de la mobilité.

2) Valoriser le territoire

- Valoriser des thématiques qui font la singularité du Vercors mais restent encore trop méconnues : la transition, l'accueil, la mobilité, l'art de vivre, l'enrichissement culturel, les histoires du Vercors, l'hiver en Vercors, l'itinérance.
- Travailler avec des cibles clientèles spécifiques et mieux identifiées.
- Conforter la mise en avant des paysages et des pratiques de pleine nature durables : le Vercors capitalise depuis longtemps sur ces piliers avec une notoriété certaine. Il est important de maintenir cette démarche en l'adaptant aux attentes et besoins des clientèles.

Rappel sur le projet engagé :

La tranche 2 de l'opération concerne deux thématiques : les histoires du Vercors, l'hiver en Vercors. Leur accompagnement stratégique a débuté en 2024 avec l'agence prestataire Signe des Temps. Elle a conduit à la production de deux documents cadre :

- une plateforme stratégique : les essentiels sur la thématique, les spécificités de la

thématique lis au Vercors, enjeux et eventuels freins liés à la thématique, la vision Inspiration Vercors pour a thématique. Cette plateforme devient un cadre pour les messages que va porter la marque

- une bible éditoriale : l'accompagnement stratégique a permis de définir une ligne éditoriale partagée Inspiration Vercors (angle éditorial, type de contenus, style d'écriture et d'illustration...) entre les Office de tourisme. Les thématiques de la tranche 2 sont passées au tamis de la ligne éditoriale.

A la suite il convient de décliner cette approche stratégique des deux thématiques en création d'outils de promotion. Ont été choisis : des podcasts pour la thématique histoire ; pour l'hiver : une mission photo, une vidéo, une cartographie des activités nordiques en Vercors, un concept de communication hiver.

Cette phase de création d'outils ne peut malheureusement tenir dans le délai imparti par la subvention FNADT de l'État, et demande le dépôt d'une nouvelle demande de subvention.

Modification : découpage budgétaire

Le budget et le plan de financement global de l'opération Inspiration Vercors tranche 2 2024/2025 ont été validés par la décision 2024-BS27 du 13 mars 2024.

Cependant, un découpage budgétaire est aujourd'hui nécessaire pour tenir compte des périodes d'éligibilité de la subvention FNADT. Deux subventions sont ainsi sollicitées sur le budget FNADT 2024, puis sur le budget FNADT 2025.

→ Volet 1 (subvention accordée en 2024) : réalisation de l'accompagnement stratégique des deux thématiques par l'agence prestataire.

→ Volet 2 (présente demande) : réalisation des différents outils de promotion dédiés aux thématiques de la tranche 2.

Budget prévisionnel global validé en Bureau Syndical du 13 mars 2024

DÉPENSES		RECETTES	
Accompagnement stratégique	17 040,00€	FNADT	16 250,00€
Création d'outils de promotion et valorisation	47960,00€	Région	29 250,00€
		Autofinancement	19 500,00€
TOTAL	65 000,00€	TOTAL	65 000,00€

Budget réalisé sur le volet 1 (budget FNADT 2024)

DÉPENSES REALISEES du 01/01/2024 au 30/03/2025		RECETTES	
Accompagnement stratégique	14 937,20€	FNADT 2024	3 734,30€
Création d'outils de promotion et valorisation		Région	6 721,74€
		Autofinancement	4 481,16€
TOTAL	14 937,20€	TOTAL	14 937,20€

Budget prévisionnel ajusté pour la tranche 2 (budget FNADT 2025)

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2025		RECETTES	
Accompagnement stratégique	2 160,00€	FNADT 2025	11 103,50€
Création d'outils de promotion et valorisation	42 254,00€	Région	19 986,30€
		Autofinancement	13 324,20€
TOTAL	44 414,00€	TOTAL	44 414,00€

Le Bureau syndical décide à l'unanimité:

- **d'APPROUVER** la demande de financement sur le budget FNADT 2025 permettant de finaliser l'opération
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Préfecture de l'Isère (FNADT Alpes)
- et **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

**C'est chaud pour les Alpes (année 3 - Volet 1 et 2) :
ajustement demande de financements**

Contexte :

Les Alpes sont très concernées par les effets du changement climatique : tourisme et agriculture sont des activités économiques touchées par les effets du changement climatique. Au-delà des activités économiques, la biodiversité et ses services rendus, les paysages, l'accès à la ressource en eau sont aussi au centre des préoccupations. Le Parc naturel régional est au cœur de ces questionnements et œuvre pour accompagner les acteurs du territoire à la mise en place de solutions d'atténuation ou d'adaptation. Les jeunes générations vivent ainsi dans un territoire de montagne qui connaîtra des bouleversements économiques et sociaux, il est important de les accompagner aussi dans ces changements : ceux à venir, contextuels, et leur propre changement de comportement individuels.

Pour ce faire, le Parc du Vercors a déposé la candidature du territoire au dispositif « Espace Valléen 2021-2027 », programme d'adaptation du tourisme au changement climatique, mené à l'échelle des Alpes avec le partenariat de l'État, de l'Europe et des Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes.

Dans le cadre de la candidature 2021-2027, le Parc du Vercors a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet pédagogique en milieu scolaire « C'est chaud pour les Alpes ». Cette opération s'appuie sur la stratégie de transition touristique conçue par les EPCI et le Parc dans le cadre du programme Espace Valléen, et fait référence à son axe stratégique n°1- 2 « Accompagner les jeunes dans la compréhension du changement climatique ».

Ainsi, le Parc et ses partenaires éducatifs entendent accompagner 10 classes par an du cycle 3 au Lycée, sur les communes du Parc et des villes portes durant les 6 années du dispositif « Espace Valléen », tout en proposant régulièrement des temps de formation à destination des éducateurs à l'environnement.

Rappels sur le projet engagé :

Fort de l'expérience des années scolaires 2021/2022 et 2022-2023 et la réalisation d'un projet scolaire pour 20 classes du cycle 3 jusqu'au lycée, le Parc du Vercors a poursuivi son investissement sur l'année scolaire 2024/25 auprès de la communauté enseignante pour une troisième année permettant ainsi de démultiplier les effets du projet en touchant 10 nouvelles classes et de nouveaux élèves.

Aussi, pour accompagner le plus grand nombre d'établissements scolaires, ce projet avait été proposé et validé sur 6 années (de 2022 à 2027), avec un dépôt de demande subvention annuel.

Modification : découpage budgétaire

Le budget et le plan de financement global de l'opération sur l'année scolaire

2024/2025 ont été validés par la décision 2023-BS53 du 13 décembre 2023.

Cependant, un découpage budgétaire est aujourd'hui nécessaire pour tenir compte des périodes d'éligibilité de la subvention FNADT CIMA. Deux subventions sont ainsi sollicitées sur le budget FNADT 2024, puis sur le budget FNADT 2025.

→ Volet 1 (subvention accordée en 2024): dès septembre 2024 à mars 2025, l'action a été engagée à nouveau pour en démultiplier l'effet en l'élargissant à 10 nouvelles classes (journée de lancement du projet, premières animations et sorties de terrain, journée de formation pour les éducateurs à l'environnement)

→ Volet 2 (présente demande pour couvrir le projet d'avril 2025 à juin 2025) : il s'agit de finaliser l'action: poursuite des animations et sorties de terrain, réalisation d'actions concrètes en lien avec le territoire, poursuite de la coordination, rencontres avec les élus locaux.

Budget prévisionnel global validé en Bureau Syndical du 13 décembre 2023

DÉPENSES		RECETTES	
Prestations EEDD	14 850,00€	FNADT	13 200,00€
Formation	3 000,00€	Région	11 382,00€
Déplacement Bus	7 000,00€	Autofinancement	6 145,00€
Animation	5 877,00€		
TOTAL	30 727,00€	TOTAL	30 727,00€

Budget réalisé sur le volet 1 (budget FNADT 2024) :

DÉPENSES		RECETTES	
Prestations EEDD	2 449,64€	FNADT 2024	1 052,37€
Formation	3 000,00€	Région	2 860,71€
Déplacement Bus	0 €	Autofinancement	3 810,22€
Animation	2 273,65€		
TOTAL	7 723,29€	TOTAL	7 723,29€

Budget prévisionnel ajusté sur le volet 2 (budget FNADT 2025)

DÉPENSES		RECETTES	
Prestations EEDD	10 149,64€	FNADT 2024	3 317,93€
Formation	3 000,00€	FNADT 2025	5 604,13€
Déplacement Bus	3 850,00 €	Région (déjà acquis)	7 692,57€
Animation	3 768,65 €	Autofinancement	4 135,66€
TOTAL	20 768,29€	TOTAL	20 768,29€

Le Bureau syndical décide à l'unanimité:

- d'**APPROUVER** la demande de financement sur le budget FNADT 2025 permettant de finaliser l'opération
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Préfecture de l'Isère (FNADT Alpes)
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

Valorisation de la transition touristique par une approche sensible (volet 1 et 2): ajustement demande de financements

Rappels sur le projet engagé et contexte spécifique à l'année 2025 :

En Vercors la transition touristique du territoire est amorcée, par des socio-professionnels qui s'engagent et en réponse à une demande qui évolue vers du plus durable.

Pour amplifier cela le Parc du Vercors valorise la transition touristique déjà à l'œuvre par la mise en place d'une action culturelle et artistique "L'Horizon pour s'étendre", action visant la valorisation des acteurs engagés et aboutissant à la création d'œuvres partagées et diffusées sur le territoire lors de des temps de médiation.

Modification : découpage budgétaire :

Le budget et le plan de financement global de l'opération ont été validé par la décision 2024-BS28 du 13 mars 2024.

Cependant, un découpage budgétaire est aujourd'hui nécessaire pour tenir compte des périodes d'éligibilité de la subvention FNADT CIMA. Deux subventions sont ainsi sollicitées sur le budget FNADT 2024, puis sur le budget FNADT 2025.

→ Volet 1, de février 2024 à mars 2025 (subvention 2024): préparation de l'action, sélection du prestataire artistique, rencontres individuelles et collectives, collectes de témoignages, conception des oeuvres

→ Volet 2, d'avril à aout 2025 (présente demande): il s'agit de finaliser l'action (fabrication des oeuvres, restitutions sous formes de rencontres collectives accompagnées de médiations, poursuite de la coordination de l'action.

Budget prévisionnel global validé en Bureau Syndical du 13 mars 2024

DÉPENSES		RECETTES	
Prestation artistique	25 000,00 €	FNADT	15 000,00€
Prestation médiation EEDD	7 000,00 €	DRAC	25 000,00€
Valorisation diffusion de la création / objet trace	8 000,00 €	Autofinancement Parc	5 000,00€
Animation Parc	5 000,00€		
TOTAL	45 000,00 €	TOTAL	45 000,00€
Animation (Budget DRAC)	5 000,00€	Animation (Budget DRAC)	5 000,00€
TOTAL budget DRAC	50 000,00€	TOTAL budget DRAC	50 000,00€

Budget réalisé sur le volet 1 (budget FNADT 2024)

DÉPENSES du 01/01/2024 au 31/03/2025		RECETTES	
Prestation artistique	5 459,64€	FNADT	3 671,25€
Prestation médiation EEDD	555,20€	DRAC	5 507,42€
Valorisation diffusion de la création / objet trace	0 €	Autofinancement Parc	1 836,17€
Animation Parc	5 000,00€		
TOTAL	11, 014,84€	TOTAL	11, 014,84€
Animation (Budget DRAC)	0€	Animation (Budget DRAC)	0€
TOTAL budget DRAC	11, 014,84€	TOTAL budget DRAC	11, 014,84€

Budget prévisionnel ajusté sur le volet 2 (budget FNADT 2025)

DÉPENSES		RECETTES	
Prestation artistique	19 540,36 €	FNADT	15 000,00€
Prestation médiation EEDD	6 442,32 €	DRAC	25 000,00€
Valorisation diffusion de la création / objet trace	8 000,00 €	Autofinancement Parc	5 000,00€
Animation Parc	0€		
TOTAL	33 962,68 €	TOTAL	33 962,68 €
		DRAC	2 500,00€
Animation (Budget DRAC)	5 000,00€	Autofinancement (budget DRAC)	2 500,00€
TOTAL budget DRAC	38 962, 68€	TOTAL budget DRAC	38 962, 68€

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** la demande de financement sur le budget FNADT 2025 permettant de finaliser l'opération
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Préfecture de l'Isère (FNADT Alpes)
- et **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

**Le Tarot de la Nuit – une tournée de spectacles pour
retrouver la nuit noire : demande de financements**

Le Parc naturel régional du Vercors a rejoint en 2023 le cercle restreint des territoires reconnus pour la protection de leur ciel de la pollution lumineuse, après plus de 15 ans d'actions pour sensibiliser à la réduction de la pollution lumineuse et à la rénovation de l'éclairage public auprès des collectivités locales, des habitants et autres acteurs professionnels.

La Réserve Internationale de ciel étoilé (RICE) est la concrétisation des engagements pris pour maîtriser l'éclairage, préserver la biodiversité nocturne et valoriser la qualité du ciel étoilé. Si le label reconnaît la qualité du ciel et des actions mises en œuvre jusqu'alors, il est aussi conçu pour poursuivre la mise en place d'actions vers une démarche de progrès et de poursuite de la sensibilisation des habitants, visiteurs et acteurs du territoire.

En 2026, il est proposé, pour poursuivre et amplifier les actions de sensibilisation de s'appuyer sur le spectacle vivant en créant sur les secteurs envisagés de véritables temps de retrouvailles populaires autour de la nuit.

La Compagnie Midi à l'Ouest a conçu, en lien avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, un spectacle qui met en scène Martine, une voyante, appelée d'urgence par un club d'astronomes amateurs pour connaître l'avenir de la Nuit. Par la lecture symbolique des cartes de tarot et ses observations de terrain, le spectacle offre une galerie vivante de points de vue et retrace une petite histoire transversale de la Nuit.

En travaillant avec la Compagnie Midi à l'Ouest et en s'appuyant sur l'expérience d'autres Parcs, l'enjeu est de rassembler les acteurs locaux autour de la création de moments dédiés à la nuit dans 3 villages différents, au cœur de la RICE. Spectacle, médiation environnementale et artistique seront les piliers sur lesquels s'appuyer pour poursuivre la sensibilisation des publics (scolaires, habitants et groupes constitués) et faire de ces événements de véritables temps de partages et de rencontres. Les comités des fêtes, associations d'astronomes ou centres sociaux seront les relais du déploiement de ces temps pour qu'ils vivent localement.

Parallèlement à la diffusion du spectacle, des actions de médiation auprès des scolaires, sur des marchés, auprès de groupes constitués seront proposées pour aller plus loin sur le thème de la nuit. Ces actions seront accompagnées par la comédienne de la Cie et un éducateur à l'environnement. Elle s'adapteront au contexte des communes ciblées, mais aussi aux publics (scolaires, jeunes, adultes) et pourront prendre la forme de : sorties nocturnes, enquêtes, observation des étoiles, création de cartes du tarot de la nuit adaptées au Vercors, ...

Les secteurs envisagés sont les suivants : Trièves, Diois et Royans-Vercors (périmètre RICE)

La période envisagée est le printemps 2026.

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Artistique : 3 sessions de spectacle 3 temps de médiation culturelle	5400,00€	Appel à projet Région Auvergne Rhône-Alpes : Culture en territoire	7 155,60€
Location de gradins	600,00€		
Transports, repas et hébergement de la Compagnie	2312,60 €		
Médiation environnementale (3 temps)	750,00€	Autofinancement Parc (<u>année 2026</u>)	4 770,40€
Coordination (équipe technique Parc - 10 jours)	2863,40€		
TOTAL	11 926,00€		11 926,00€

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération Tournée de la Nuit tel que présentée ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès de l'appel à projet de la Région « Culture en Territoire » ;
- et à **SIGNER** tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

Un berger dans mon école en Diois – année scolaire 2025-2026 : demande de financements

L'agriculture, et le pastoralisme notamment, est une activité essentielle sur le territoire du Parc : activité économique, activité historique, activité qui contribue à produire une alimentation locale et de qualité, c'est aussi une activité qui façonne les paysages. Agriculture et pastoralisme doivent faire face à des enjeux forts : changement climatique, prédation, multi-usage de l'espace, alimentation durable.

Le Parc accompagne les consommateurs dans une meilleure compréhension des enjeux autour de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation. Cela se traduit par diverses actions de sensibilisation auprès du grand public, et notamment du jeune public à travers les programmes scolaires.

La présente délibération porte sur la validation du plan de financement pour la mise en oeuvre de l'action pour l'année scolaire 2025-2026, sur le secteur du Diois.

Description et objectifs des projets :

En lien avec les actions prévues par la communauté des Communes du Diois, porteuse d'un Plan Pastoral territorial, il s'agira d'accompagner des élèves issus de 2 classes du territoire du Parc en proposant un projet pédagogique qui s'appuie sur l'éducation au territoire, à la citoyenneté et l'éducation artistique et culturelle afin de faire découvrir ou redécouvrir et sensibiliser les plus jeunes aux enjeux liés à l'agriculture et plus spécifiquement avec un accent mis dans le cadre de ce projet sur l'élevage et le pastoralisme.

Pour faciliter cet accompagnement des élèves, le Parc intégrera cette proposition à l'appel à projet annuel proposé aux classes du territoire, en parallèle des autres propositions thématiques (Changement climatique, Gypaète, etc.)

Les objectifs seront de :

- Sensibiliser les élèves à l'élevage et au pastoralisme à travers des rencontres sur le terrain et en classe, dans le cadre d'animations pédagogiques
- Faire connaître le multi-usage des surfaces pastorales, favoriser les échanges entre agriculteur et jeunes citoyens

Le projet se déroulera en plusieurs phases

- une phase préparatoire avec les équipes éducatives,

- une phase d'éducation à l'environnement et au territoire, accompagnée par un intervenant professionnel, de la rencontre de berger-éleveur, et d'une sortie de terrain sur une zone pastorale
- une phase de partage autour de la restitution, à l'échelle locale de l'école.

Budget et plan de financement (2 classes) :

DÉPENSES		RECETTES	
Accompagnement éducatif	1 750,00 €	PPT Région (46%)	3 062,50 €
Déplacement Bus	1 250,00 €	FEADER (34%)	2 263,58€
Défraiement éleveurs	300 €		
Animation Parc	1 107,60 €	Autofinancement Parc	1 331,52€
TOTAL	6 657,60€	TOTAL	6 657,60€

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du projet « Un Berger dans mon école », pour le secteur du Diois
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de la Région
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier pour l'année 2025.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

**Un berger dans mon école en Royans-Vercors – année
scolaire 2025-2026 : demande de financements**

L'agriculture, et le pastoralisme notamment, est une activité essentielle sur le territoire du Parc : activité économique, activité historique, activité qui contribue à produire une alimentation locale et de qualité, c'est aussi une activité qui façonne les paysages. Agriculture et pastoralisme doivent faire face à des enjeux forts : changement climatique, prédation, multi-usage de l'espace, alimentation durable.

Le Parc accompagne les consommateurs dans une meilleure compréhension des enjeux autour de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation. Cela se traduit par diverses actions de sensibilisation auprès du grand public, et notamment du jeune public à travers les programmes scolaires.

La présente délibération porte sur la validation du plan de financement pour la mise en œuvre de l'action pour l'année scolaire 2025-2026, sur le secteur du Royans-Vercors.

Description et objectifs des projets :

En lien avec les actions prévues par la communauté des Communes du Royans-Vercors, porteuse d'un Plan Pastoral territorial, il s'agira d'accompagner des élèves issus de 2 classes du territoire du Parc en proposant un projet pédagogique qui s'appuie sur l'éducation au territoire, à la citoyenneté et l'éducation artistique et culturelle afin de faire découvrir ou redécouvrir et sensibiliser les plus jeunes aux enjeux liés à l'agriculture et plus spécifiquement avec un accent mis dans le cadre de ce projet sur l'élevage et le pastoralisme.

Pour faciliter cet accompagnement des élèves, le Parc intégrera cette proposition à l'appel à projet annuel proposé aux classes du territoire, en parallèle des autres propositions thématiques (Changement climatique, Gypaète, etc.)

Les objectifs seront de :

- Sensibiliser les élèves à l'élevage et au pastoralisme à travers des rencontres sur le terrain et en classe, dans le cadre d'animations pédagogiques
- Faire connaître le multi-usage des surfaces pastorales, favoriser les échanges entre agriculteur et jeunes citoyens

Le projet se déclinera en plusieurs phases

- une phase préparatoire avec les équipes éducatives,
- une phase d'éducation à l'environnement et au territoire, accompagnée par un intervenant professionnel, de la rencontre de berger-éleveur, et d'une sortie de terrain sur une zone pastorale
- une phase de partage autour de la restitution, à l'échelle locale de l'école.

Budget et plan de financement : (2 classes)

DÉPENSES		RECETTES	
Accompagnement éducatif	1 750,00 €	PPT Région (46%)	3 062,50 €
Déplacement Bus	1 250,00 €	FEADER (34%)	2 263,58€
Défraiement élèves	300 €		
Animation Parc	1 107,60 €	Autofinancement Parc	1 331,52€
TOTAL	6 657,60€	TOTAL	6 657,60€

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du projet « Un Berger dans mon école », pour le secteur du Royan-Vercors
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de la Région sous réserve de la validation de ce projet par le COPIL PPT du Royan Vercors prévu le 17 juin 2025
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier pour l'année 2025.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

Intégration du site Parc du Plateau de la Molière et du Sornin dans le réseau des ENS du département de l'Isère : renouvellement de la convention

Le réseau des Espaces naturels sensibles en Isère se compose :

- des Espaces naturels sensibles départementaux créés, maîtrisés par acquisition ou par convention et gérés par le Département ;
- des Espaces naturels sensibles locaux, créés, maîtrisés par acquisition ou par convention et gérés par des communes, groupements de communes, des parcs naturels régionaux, parcs nationaux ou le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère et labellisés par le Département.

Le site Espace naturel sensible du plateau de la Molière et du Sornin (SP001) est intégré dans le réseau des sites Espaces naturels sensibles d'intérêt local, dans le cadre du renouvellement de la convention initiale de labellisation n° SDD-2012-016 en date du 12 novembre 2012, renouvelée par convention n° SPN-2024-019 en date du 26 septembre 2024.

Dans le cadre du nouveau Schéma départemental des Espaces naturels sensibles isérois approuvé par le Conseil départemental de l'Isère le 27 septembre 2024, les ENS locaux et départementaux bénéficient d'un statut en fonction de leur typologie donnant accès à objectifs généraux et ainsi des modalités de financement différentes :

- ENS à vocation patrimoniale : l'objectif principal est la conservation du patrimoine naturel (peu d'accueil) ;
- ENS cœur de réseau : site avec un intérêt patrimonial important et ouvert au public ;
- ENS à vocation de sensibilisation à l'environnement : site support privilégié de l'éducation à l'environnement et au développement durable, avec un bon potentiel d'accueil de groupes.

La présente convention vise à intégrer le site du plateau de la Molière et du Sornin (SP001) dans le réseau des Espaces naturels sensibles de l'Isère en tant que **ENS local à vocation de sensibilisation à l'environnement**. Les engagements du Parc du Vercors, gestionnaire du site, et ceux du Département, porteur de la politique ENS, sont déclinés, ainsi que les modalités de financement.

L'ENS du Plateau de la Molière et du Sornin bénéficiera désormais d'une subvention annuelle dont les plafonds sont indiqués en annexe de la présente convention :

- 40 000 € pour le fonctionnement,

- 30 000 € pour l'investissement,
- 8 000 € pour le forfait de fonctionnement.
- 100 000 € supplémentaires peuvent être mobilisables sur la durée du plan de gestion pour répondre à des besoins particuliers d'accueil du public et de sensibilisation.

Cette convention est conclue pour une durée de dix (10) ans, renouvelable deux fois tacitement.

Annexe : CONVENTION n° SPN-2025-004 portant Intégration dans le réseau des Espaces naturels sensibles (ENS) du Département de l'Isère du site parc Plateau de la Molière et du Sornin (SP001).

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER la signature de la présente convention
- d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce document.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

**Étude d'impact prenant en compte les effets indirects de
l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence :
contribution à l'enquête publique complémentaire**

Contexte

Située sur les communes de Gardanne et de Meyreuil (Bouches-du-Rhône) depuis le début des années 1950, la centrale thermique de Provence, d'une capacité de production de 150 MW, complète l'offre énergétique de la Région Sud. A partir des années 2000, l'entreprise nommée E.ON (désormais appelée GazelEnergie Generation), entame la conversion de l'unité 4 de la centrale de Provence en une unité de production d'électricité renouvelable à partir de biomasse (bois).

Ce projet accompagné de son étude d'impact a fait l'objet d'une enquête publique au troisième trimestre 2012. A la suite de recours qui ont été déposés contre l'autorisation d'exploiter accordée en 2012 et de la décision de la cour administrative d'appel de Marseille (en 2023), l'étude d'impact devait être complétée en ce qui concerne les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence, son bilan carbone, et l'évaluation d'incidence Natura 2000.

L'enquête publique complémentaire a ainsi pour objet le complément d'étude d'impact qui a été réalisé en 2024 et complété en janvier 2025 par GazelEnergie Génération. Elle vise *in fine* l'adoption d'un arrêté préfectoral modificatif. Elle est organisée du 5 mai au 6 juin 2025 inclus sur 324 communes. Toutes les pièces utiles et informations sont disponibles en ligne : <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-centrale-de-provence>

Approvisionnement en bois énergie

Pour fonctionner (scénario de 5000 heures), la centrale de Provence utilise 545 000 tonnes de combustibles issus de la biomasse (plaquettes et broyats) ainsi que 100 000 tonnes de combustibles fossiles. Se concentrant sur les plaquettes de bois "d'origine locale" (environ 400 000 tonnes), la région Auvergne - Rhône-Alpes contribuerait à 12% du volume de la ressource prélevée sur le territoire métropolitain. Et le territoire du Parc du Vercors fait partie de la zone d'approvisionnement avec un potentiel cartographié sur les Coulmes, les Quatre montagnes, les plateaux drômois, la Gervanne et le Royans.

Croisement des enjeux pour le territoire du Parc du Vercors

Considérant d'une part la charte de Parc 2025-2040 qui engage dans sa mesure 1.4 (Soutenir les activités agricoles et forestières portant les valeurs du Parc) à « favoriser la relocalisation des filières, permettant une valorisation locale des ressources » ; il est à craindre que l'approvisionnement de la centrale de Provence depuis le Vercors ne déstabilise la filière localement. En effet, la filière « bois énergie », produit à faible valeur économique, est organisée depuis de nombreuses années et répond aux besoins des réseaux de chaleur, chaufferies ou chaudières collectives du Vercors ; et cette nouvelle demande pourrait entrer en concurrence directe avec les besoins locaux, déjà importants.

De plus, sans plus de détails sur l'approvisionnement et au regard de la distance

jusqu'à la centrale et de la faible valeur du bois énergie, il est utile de mettre l'accent sur la diminution du rendement global de l'installation. Une telle centrale est déjà considérée comme peu efficace dans la mesure où elle produit de l'électricité sans valoriser la chaleur, soit un rendement de l'ordre de 35% (alors qu'une chaudière bois qui produit de la chaleur a un rendement de 80% à 90%). La distance parcourue par le bois énergie issu des forêts du Vercors viendrait alors diminuer davantage encore ce rendement.

Considérant d'autre part les enjeux en termes de biodiversité, liés notamment aux habitats naturels rares et fondamentaux pour la bonne fonctionnalité des écosystèmes comme les ripisylves ou les forêts matures ainsi que les espaces protégés du territoire comme les sites Natura 2000, l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence dans le massif du Vercors risquerait de détériorer le bon état de conservation de ces habitats et de ces sites, pour lesquels le Parc porte une forte responsabilité (charte 2025-2040 / action 1.2).

La carte en lien représente les secteurs à forts enjeux de forêts matures, ripisylves et espaces protégés.

La carte en lien représente les Habitats naturels prioritaires

La carte en lien représente les sites Natura 2000 du Vercors

Considérant plus précisément les enjeux de trames vertes et bleues qui sont constituées des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir, certains corridors présents sont à préserver et ceux pour lesquels un risque de fragmentation a été identifié sont à restaurer. La cartographie est consultable ici :

https://carto.parc-du-vercors.fr/lizmap/index.php/view/map/?repository=01&project=tvb_vercors.

Si des approvisionnements en biomasse pour la centrale de Provence venaient à être programmés dans le massif, ils devront être réalisés en dehors des secteurs cités précédemment.

Le Bureau syndical décide l'unanimité :

→ de **CONTRIBUER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE** complémentaire sur l'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la centrale de Provence ;

→ de **CONSTATER** que les informations fournies sur l'approvisionnement dans le Parc du Vercors, dans le cadre de l'enquête publique portant sur le complément d'étude d'impact, sont incomplètes ;

→ de **CONCLURE** qu'il n'est pas opportun que le territoire du Vercors contribue à l'approvisionnement en bois énergie de la centrale de Provence, au vu des éléments précédemment développés.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

**Animation territoriale des sports de nature 2025 dans la
Drôme : demande de financements**

Dans le cadre du nouveau schéma directeur Sports de nature (2023-2033) et de son plan d'actions à 5 ans (2023-2028), le Département de la Drôme prévoit un accompagnement financier aux moyens d'animation dans les territoires, et relance son appel à manifestation d'intérêt annuel auprès des EPCI et des PNR pour renforcer la mise en œuvre des compétences de sports de nature.

Le Parc, de par ses missions de conciliation des usages et de gestion du balisage-signalétique des sentiers de randonnées, participe pleinement aux objectifs de développement de la politique territorialisée du Département.

S'inscrivant à la fois dans les priorités du Département, et dans la mesure 3.3 de la Charte (concilier les différents usages dans le respect des milieux naturels), le Parc a créé un poste de Chargé de mission Sports de Nature pour un premier contrat de 1 an, à compter du 7 octobre 2024. Il est prévu que ce poste couvre l'année 2025 dans son intégralité, le financement portera donc sur une période de 12 mois.

Missions associées au poste :

- Gérer la médiation des sites en cas de conflits d'usage
- Apporter une assistance technique aux projets d'aménagements liés aux sports nature
- Piloter des chantiers structurant pour le territoire, de type charte de conciliation ou plan de circulation
- Assurer un suivi de fréquentation des milieux naturels
- Mise à jour du site web Vercors rando en accord avec l'offre fournie par les partenaires du territoire
- Articulation avec la commission Vercors en Partag

Budget et plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Rémunération : 0,52 ETP sur 12 mois	21 748 €	Département Drôme	8 699 €
		Autofinancement	13 049 €
TOTAL	21 748 €	TOTAL	21 748 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC

Le Bureau syndical décide l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès du Département de la Drôme et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

Projet Alimentaire Territorial du Royans-Vercors volet 3
2025-2027 : financement et partenariat

Contexte :

Depuis 2015, la Communauté de Communes Royans-Vercors pilote et anime le Projet Alimentaire Territorial (PAT) "Vers une Alimentation Couleurs Royans Vercors" pour promouvoir une alimentation et une agriculture durables et de qualité.

En 2024, la Communauté de Communes a réalisé le bilan de six années de plans d'actions du PAT Royans-Vercors soutenus par la CAF de la Drôme, par le fond Européen LEADER (2019-2021) puis par la DRAAF (2022-2024). Il en ressort que les nombreuses actions déployées ont permis, entre autres, d'améliorer la qualité des repas servis dans les cantines scolaires, d'augmenter le nombre de partenariats commerciaux entre les producteurs et les commerçants ou restaurateurs et de sensibiliser petits et grands à l'importance d'aller vers une alimentation de qualité, locale et peu transformée.

S'il convient de poursuivre ces actions pour soutenir la consommation de produits locaux et de qualité, il a aussi été identifié comme stratégique de traiter plus en profondeur les questions agricoles (eau, foncier, pratiques agroécologiques,...) tout comme l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous.

PAT 2025-2027 :

De ce bilan et des concertations avec les acteurs du système alimentaire a été proposée une nouvelle stratégie alimentaire Royans-Vercors faisant office de feuille de route pour la période 2025-2035. Cette stratégie est déclinée en 3 axes structurants :

- **Axe 1 :** Maintenir et développer une agriculture respectueuse de l'environnement, rémunératrice et répondant aux besoins alimentaires du Royans-Vercors,
- **Axe 2 :** Faciliter les partenariats locaux et la vente directe pour sécuriser les revenus des agriculteurs et réduire les distances parcourues par les produits agricoles,
- **Axe 3 :** Accompagner tous les consommateurs vers une alimentation locale et de qualité, bénéfique pour la santé et l'environnement.

Le partenariat :

La Chambre d'Agriculture et le Parc du Vercors, partenaires du PAT depuis 2015, à la fois experts thématiques et véritables co-constructeurs du PAT et de sa mise en œuvre, font partie intégrante de la gouvernance du PAT à différents niveaux :

- **Comité de Pilotage (COPIL)** où se rassemblent les partenaires techniques thématiques et financeurs. Cette instance pilote le PAT en validant ses orientations et

son plan d'actions. Le COPIL est préparé et animé par le Groupe Projet qui pilote techniquement le Projet Alimentaire Territorial.

- Le Groupe Projet est le maillon central du PAT, qui se réunit 4 fois dans l'année, et est composé de la CCRV, de la Chambre d'Agriculture et du PNRV. Ce triptyque permet de développer une vision multi thématique et globale des actions du PAT, en apportant de la cohérence entre les projets locaux Royans-Vercors et une vision sur les projets portés à plus grandes échelles, celle du Parc (et du PAIT de Grenoble) et celle de la Drôme. Ce groupe a pour objectif d'assurer le suivi de la réalisation des actions et de proposer les adaptations nécessaires à la vie du projet.

- Les Comités Techniques Thématiques (agricoles et commercialisation) qui alimentent le groupe projet.

Le financement prévisionnel des actions :

Les dépenses totales du projet « vers une alimentation couleur Royans-Vercors » s'élèvent à 311 914€.

La DRAAF accorde une subvention de 69 879€ dans le cadre de l'appel à candidature « soutien à la structuration des PAT » dont la CCRV est chef de file.

Le Parc du Vercors participe à l'autofinancement à hauteur de 2 940€, sous la forme de valorisation salariale.

Le Parc du Vercors participe également en tant qu'expert à hauteur de 9 800€ par l'intermédiaire de la convention de partenariat avec la CCRV, pris en charge à 100 %.

Une convention tripartite (CCRV, PNRV, chambre d'agriculture) définit le plan d'actions annuel, dont la prestation du Parc pour 2 100€ en 2025.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention 2025

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** l'autofinancement du Parc par la valorisation de temps agent dans le projet financé par la DRAAF
- **d'APPROUVER** le partenariat avec la CCRV et la chambre d'agriculture sous la forme d'une convention annuelle
- et **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

**Fonctionnement du GAL Terres de Dauphiné en 2025 :
demande de financements**

Le 5 mai 2023, la Région Auvergne Rhône-Alpes a validé la candidature LEADER du territoire « Terres de Dauphiné » représentée par 10 intercommunalités et portée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Pour mettre en œuvre sa stratégie locale de développement sur la programmation 2023-2027, une enveloppe de 4 520 290 € de crédits FEADER est attribuée au Groupe d'Action Local (GAL) Terres de Dauphiné. Cette stratégie repose sur trois axes :

- La relocalisation de l'économie et de l'emploi
- Le développement d'un tourisme écoresponsable
- La revitalisation des centres-bourgs

Pour 2025, la mise en œuvre du programme s'appuie sur l'équipe technique suivante :

Portée par le PNRV :

- La coordination : Violaine Vignon
- Le support à la coordination et instruction : Lucile Beaumann
- L'animation du secteur Vercors Diois : Violaine Vignon
- L'animation du secteur Oisans - Matheysine - Trièves : Lucile Beaumann
- La gestion : Aymeric Mellet et Pierre-Julien Cournil

Portée directement par les EPCI :

- L'animation du secteur SMVIC et Bièvre Isère : Laura Goffo
- L'animation du secteur Balcons du Dauphiné et Vals du Dauphiné : Vincent Cleux

Budget prévisionnel de l'année 2025 porté par le PNRV :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Dépenses de rémunération	184 024,05 €	Subvention LEADER 80 %	207 627,81 €
Charges indirectes et de déplacement	36 804,81 €		
Dépenses de fonctionnement (adhésions, formation, participation aux séminaires, communication)	37 715,91 €		
Dépenses d'investissement (ordinateur)	990,00 €	Autofinancement 20 %	51 906,95 €
TOTAL	259 534,77 €	TOTAL	259 534,77 €

Le reste à charge de l'autofinancement sera du maître d'ouvrage public. La participation des intercommunalités du GAL à l'autofinancement est prévue par ailleurs dans une convention de partenariat incluant la TVA non récupérable.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** le plan de financement
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention de fonctionnement LEADER et à signer les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 21 mai 2025

Apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public : proposition d'admission en non-valeur

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable détenue par le syndicat mixte du parc naturel régional du Vercors.

La somme en question, concerne un reliquat de 10,86€ sur le titre de recettes numéro 258, de l'exercice 2021 du budget principal du PNRV. Elle correspond à des frais de recouvrement déclenchés en raison d'une erreur d'adressage initial du titre exécutoire, le montant initial du titre a quant à lui été soldé.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu la demande d'admission en non-valeur transmise par Monsieur le Comptable Public, en date du 09/12/2024, par la liste n° 6478890911 et le tableau joint en annexe ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Considérant la demande d'admission en non-valeur de cette somme de 10,86 € après mise en œuvre de poursuite sans effet.

[Annexe disponible ici](#)

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'admission en non-valeur détaillée dans le tableau ci-joint, d'un montant de 10,86 €
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette admission en non valeur.